



Procès-Verbal
Assemblée Générale Extraordinaire
Dimanche 9 octobre 2022 – Visio-conférence

Le 9 octobre 2022, les membres fondateurs de l' « Association Suisse de soutien à Janela Africana » se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire à 14h00 en visio-conférence. Le but de cette assemblée est la modification du nom et des statuts de l'association.

Tous les membres de l'association étaient présents :

- Le Président Sébastien Gilliard, Suisse, Combremont-le-Grand
- La Vice-présidente Camille Horisberger, Suisse, Chavannes-sur-Moudon
- La Trésorière Maëlle Badoux, Suisse, Corsier-sur-Vevey
- La Secrétaire Fanny Wagner, Suisse, Le Sentier

L'Assemblée générale désigne M. Sébastien Gilliard en qualité de Président et Secrétaire de séance.

Le Président de la séance rappelle que l'Assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du nom et des statuts de l'association ;
- Réélection des membres du comité.

Il est passé à l'examen de l'ordre du jour :

Le Président de la séance expose les motifs du projet de modification du nom et des statuts de l'association et rend compte des démarches déjà entreprises. Il commente enfin le projet de statuts.

1ère délibération

L'Assemblée générale extraordinaire adopte, dans son ensemble les modifications du nom et des statuts de l'association. Le nouveau nom de l'association est « Association Wungana Mozambique ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité à main levée.

2ème délibération

L'Assemblée générale extraordinaire réélit les membres du comité :

- Maëlle Badoux est élue membre du comité ;
- Sébastien Gilliard est élu membre du comité ;
- Camille Horisberger est élue membre du comité ;
- Fanny Wagner est élue membre du comité.

Les membres du comité reprennent les fonctions suivantes :

- Président de l'association : Sébastien Gilliard, Suisse, Combremont-le-Grand
- Vice-présidente : Camille Horisberger, Suisse, Chavannes-sur-Moudon
- Trésorière : Maëlle Badoux, Suisse, Corsier-sur-Vevey
- Secrétaire : Fanny Wagner, Suisse, Le Sentier

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

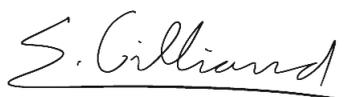
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et aucun membre de l'Assemblée ne demandant la parole, la séance est levée à 15h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et Secrétaire de séance.

Les statuts mis à jour de l'association sont annexés au présent procès-verbal.

A Combremont-le-Grand, le 9 octobre 2022.

Le Président et Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, reading "S. Gilliard". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.